

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1444^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 17 octobre 1966,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 20 de l'ordre du jour:

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite) 1

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Huot Sambath (Cambodge) 5
Discours de M. Zuayter (Jordanie) 8
Discours de M. Shearer (Jamaïque) 12
Intervention du représentant du Guatemala 17

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAK
(Afghanistan).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite*)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale va se prononcer ce matin sur la recommandation du Conseil de sécurité relative à l'admission du Botswana et du Lesotho comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

2. Nous examinerons tout d'abord le projet de résolution qui recommande l'admission du Botswana à l'Organisation des Nations Unies [A/L.484]. Ce projet de résolution est présenté par 23 Membres.

3. En l'absence d'une demande de vote, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide, par acclamation, d'admettre le Botswana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies?

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

4. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare le Botswana admis à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation du Botswana est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

5. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous passons maintenant au projet de résolution recommandant l'admission du Lesotho à l'Organisation des Nations Unies. Ce projet de résolution [A/L.485] est présenté par 23 Membres.

6. En l'absence d'une demande de vote, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide, par acclamation, d'admettre le Lesotho comme Membre de l'Organisation des Nations Unies?

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

7. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare le Lesotho admis à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation du Lesotho est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

8. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je suis extrêmement heureux de souhaiter la bienvenue au Botswana et au Lesotho comme Membres de l'Organisation des Nations Unies. J'adresse à leurs gouvernements et à leurs peuples les chaleureuses félicitations de l'Assemblée à l'occasion de ce grand événement, ainsi que nos meilleurs vœux pour leur avenir.

9. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni qui a demandé à faire une déclaration.

10. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un agréable devoir que de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, les pays africains du Botswana et du Lesotho, ce qui porte à 25 le nombre des Etats du Commonwealth; nous sommes toujours fiers de dire que le Commonwealth représente à peu près un quart de la population du monde entier.

11. Mes chaleureuses félicitations vont à S.M. le roi du Lesotho et à son premier ministre, ainsi qu'au ministre d'Etat pour les affaires étrangères du Botswana, qui sont parmi nous aujourd'hui.

12. A l'heure où nous nous réjouissons de leur accession à l'indépendance, nous sommes tous très conscients, j'en suis certain, que ces deux nouveaux pays doivent faire face à de sérieux obstacles et à des difficultés particulières; mais nous devons tous souhaiter de tout cœur qu'ils triomphent de ces obstacles et de ces difficultés.

13. Tous aujourd'hui nous nous unissons non seulement pour leur adresser des vœux, mais aussi pour témoigner de notre détermination à aider ces nouveaux Etats. Au nom de mon gouvernement, je suis heureux de pouvoir prendre l'engagement de continuer à leur accorder une aide économique et financière maintenant qu'ils sont indépendants.

14. Permettez-moi, en présence de S.M. le roi du Lesotho, de reprendre les paroles qu'il a adressées à son pays, au début de ce mois, au moment de la célébration de l'indépendance. Voici ce qu'il disait:

"Nous voulons croire qu'avec votre bonne volonté et notre détermination de défendre les principes fondamentaux de l'humanité et de la moralité internationale, nous serons à même de jouer un rôle non négligeable dans cette communauté des nations libres que nous rejoignons aujourd'hui."

*Suite de la 1409^e séance.

15. Qu'il me soit permis de citer également les paroles du Président du Botswana, sir Seretse Khama, empruntées à son message le jour de l'indépendance:

"Néanmoins, connaissant les graves difficultés qui nous attendent, nous franchissons l'étape avec confiance et avec détermination afin d'arriver, le plus tôt possible, à consolider notre économie et à la rendre indépendante. Nous estimons que, du fait même de l'indépendance et de ses effets sur nous, nous serons à même de développer en nous la volonté et la capacité de frayer notre propre route dans le monde."

16. Maintenant que ces nouveaux Etats se sont engagés dans l'aventure de l'indépendance, ils s'y lancent dans un esprit de courage et de résolution, et ce sont ces sentiments qui doivent provoquer l'admiration de nous tous.

17. M. ACHKAR (Guinée): En ma double qualité de président du groupe africain et de président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, j'éprouve une satisfaction toute particulière à souhaiter la bienvenue, au sein de notre grande famille, aux deux Etats frères du Botswana et du Lesotho.

18. L'admission de nouveaux Etats Membres à l'Organisation des Nations Unies est devenue, depuis une dizaine d'années, un rituel des assises de notre assemblée, dont le nombre des Etats Membres se chiffre aujourd'hui à 120, alors qu'il n'était que de 51 lors de la signature de la Charte à San Francisco, en juin 1946. On pourrait même affirmer que le cérémonial d'admission des nouveaux Etats est devenu routinier parce qu'il est conforme à la nature des choses et à la vocation de l'Organisation des Nations Unies.

19. Cependant, notre satisfaction est plus significative en ce jour parce que l'indépendance du Botswana et du Lesotho, tout en représentant une nouvelle victoire dans la lutte acharnée de l'Afrique pour l'affirmation des droits et de la dignité de ces peuples, constitue une brèche importante dans la conspiration des forces racistes et colonialistes qui, au sud du fleuve Zambèze, s'efforcent vainement de dresser un mur pour barrer la route au vent de la liberté dont le souffle ébranle le continent africain tout entier.

20. Traqués dans leur bastion détestable, les tenants de l'apartheid regardent la libération de cette partie de l'Afrique australe avec les plus grandes craintes et un appétit féroce, un dépit de leurs professions de foi hypocrites destinées à tromper la vigilance des peuples africains et de la communauté internationale.

21. Les néo-nazis d'Afrique du Sud, MM. Vorster, Miller et autres boers, rêvent de faire de ces nouveaux Etats indépendants des exutoires pour les populations dites bantous qu'ils se proposent de refouler dans des réserves plus ou moins attenantes à des territoires qu'ils espèrent transformer en bantoustans économiques, sinon politiques. Mais l'Afrique, quant à elle, n'ignore pas l'esprit d'indépendance et la volonté de liberté des peuples du

Botswana et du Lesotho qui ont toujours su déjouer les plans machiavéliques tendant à les remettre tout simplement dans les mains des colons mercenaires sud-africains.

22. Nous nous félicitons tout particulièrement de la déclaration du Botswana affirmant son horreur de l'apartheid. L'effort de ce pays tendant à édifier une société non raciale constituera un exemple puissant qui prouvera que l'Afrique refuse de succomber au racisme et que la voie qu'elle a délibérément choisie est celle de la fraternité universelle dans une humanité inspirée par l'amour et la solidarité.

23. Nous adressons nos saluts les plus chaleureux au président Seretse Khama ainsi qu'au peuple de Botswana qui se posent, dans cette partie cruciale du continent africain, en apôtres sages de ces valeurs humaines que proclament tant de gouvernements du monde occidental, mais qu'un certain gouvernement britannique avait reniées devant la pression des racistes, et que les Botswanas ont su défendre avec courage et dignité.

24. Nous nous souvenons en effet que Seretse Khama avait été proscrit de son pays et déclaré "immigrant indésirable" en Afrique du Sud pour avoir simplement épousé la femme qu'il aimait et qui se trouvait être une anglaise. Aujourd'hui, ce nationaliste africain est Président d'un pays indépendant qui cherche à édifier sa nation sur la base des principes de la Charte et des valeurs universellement reconnues.

25. Le peuple du Lesotho, quant à lui, trouve dans son passé une grande tradition d'indépendance qu'il a maintenue contre vents et marées, face à toutes les pressions et à toutes les difficultés d'ordre économique, politique et social. Le roi du Lesotho symbolise bien cette tradition. Enfoncé entièrement dans la gueule du loup sud-africain raciste, le Lesotho a néanmoins proclamé sa haine du racisme. Nous convenons que nous avons été inquiétés par certaines déclarations et certaines démonstrations intempestives qui ont eu lieu récemment au Lesotho et en Afrique du Sud. Nous lançons un appel fraternel au peuple de ce pays frère pour qu'il serre les rangs en vue de préserver son héritage de fierté et d'indépendance, face aux nombreuses difficultés dont nous sommes les premiers à reconnaître le caractère sérieux et menaçant.

26. Nous voulons assurer les peuples du Botswana et du Lesotho que tous les Africains sont conscients des difficultés auxquelles ils ont à faire face et qu'ils n'épargneront rien, avec le soutien de la communauté internationale, pour les assister dans la mesure du possible en vue non seulement de développer leurs nations, mais également de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de leur pays.

27. Nous n'avons aucun doute que ces peuples fiers et indomptables peuvent compter sur la solidarité internationale pour les aider à liquider les séquelles de la pauvreté et de l'asservissement léguées par des décennies de négligence et d'exploitation colonialistes.

28. Quelles que soient les intentions des colons sud-africains, nous voulons que nos frères du Lesotho et du Botswana sachent qu'ils peuvent compter sur leurs frères et leurs amis. Ceux-ci veilleront, à n'en point

douter, à ce que la destinée de leurs nations ne soit pas celle d'appendice des pays racistes de leur région, ou de réservoir de main-d'œuvre à bon marché, taillable et corvéable à merci, mais soit, au contraire, conforme aux aspirations de leurs peuples qui sont celles de tous les peuples africains.

29. Nous n'avons aucun doute qu'il ne sera jamais question, pour nos frères du Botswana et du Lesotho, de céder au chantage sud-africain. Nous sommes convaincus qu'ils sauront préserver l'honneur et la dignité inhérents à la qualité de pays souverains.

30. En ce jour mémorable, alors que nous souhaitons la bienvenue au Botswana et au Lesotho, nous nourrissons l'espoir fervent et la conviction profonde que le jour n'est plus loin où nos frères du Souaziland, du Zimbabwe, de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, ainsi que des autres colonies, sans oublier la plus grande d'entre elles, l'Afrique du Sud, viendront se joindre à la grande famille des nations libres d'Afrique pour œuvrer, dans le concert des nations indépendantes du monde entier, à la réalisation d'un monde meilleur, dans la fraternité et la paix.

31. Mayibuyé Africa! Reviens, Afrique! C'est le mot d'ordre, le cri révolutionnaire des peuples opprimés de l'Afrique australe pour la dignité, la liberté, la vérité pour tous les Africains, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion. Mayibuyé Africa!

32. M. FOSTER (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Vendredi dernier, le 14 octobre, au Conseil de sécurité, mon gouvernement a eu le privilège de voter en faveur de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux nouveaux Etats indépendants que nous accueillons aujourd'hui comme Membres, le Botswana et le Lesotho. En appuyant au Conseil de sécurité leurs demandes d'admission, le représentant des Etats-Unis a relevé leur importance démographique et territoriale, a reconnu la conception politique et le développement qu'ils avaient réalisés en tant que gouvernements démocratiques représentatifs, et il a aussi rendu hommage au Royaume-Uni pour les efforts que celui-ci avait faits pour leur procurer l'autonomie et l'indépendance. Il a ajouté:

"Mon gouvernement est particulièrement heureux que le Botswana et le Lesotho partagent avec les Etats-Unis la ferme conviction que les gouvernements, pour être forts et efficaces, doivent s'appuyer sur le consentement des gouvernés. Mon gouvernement connaît également les nombreux obstacles que ces deux pays ont surmontés dans leurs louables efforts pour édifier des nations où la dignité et la valeur d'un homme ne sont pas déterminées par sa race. C'est véritablement une victoire dans une lutte mondiale pour assurer à tous l'égalité des droits et des perspectives d'avenir. Cette réussite amène le Botswana et le Lesotho dans notre organisation avec un passé qui constitue déjà une contribution considérable 1/."

33. Aujourd'hui, je désire confirmer ce qu'a dit au Conseil de sécurité le représentant des Etats-Unis

et souhaiter officiellement la bienvenue aux représentants du Botswana et du Lesotho dans la famille des Nations Unies, avec l'assurance qu'ils apporteront une utile contribution à nos efforts communs pour réaliser les grandes espérances et les nobles idéaux de notre organisation.

34. M. MULLER (Afrique du Sud) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un plaisir et un honneur de souhaiter aujourd'hui publiquement la bienvenue au Botswana et au Lesotho en qualité de Membres de cette organisation. Nos relations avec ces deux pays voisins, les Etats de ce continent qui ont le plus récemment accédé à l'indépendance ont toujours été extrêmement étroites, et nous ferons tout notre possible pour que ces rapports amicaux se poursuivent et se développent.

35. Ce sentiment a été exprimé dans des messages que j'ai adressés de la part du Gouvernement et du peuple sud-africains aux gouvernements et aux peuples des deux nouveaux Etats lorsque j'ai participé aux cérémonies récentes de leur indépendance. C'est un sentiment que je tiens à réitérer ici aujourd'hui.

36. En tant que voisins en Afrique méridionale, nos pays ont bien entendu de nombreux intérêts communs, parmi les plus importants desquels on peut noter le fait que notre sous-continent peut continuer de bénéficier de la paix si essentielle à la prospérité matérielle et au bien-être politique de nous tous. Dans une émission radiodiffusée, le mois dernier, à l'adresse de la nation sud-africaine, mon premier ministre déclarait ce qui suit:

"Nous ne voulons être en état d'hostilité avec personne. Nous ne convoitons rien d'un Etat voisin ou autre. Nous ne voulons pas nous ingérer dans les affaires d'autrui et nous ne le ferons pas. Nous offrons notre assistance quand le besoin s'en fait sentir, étant persuadés que la seule véritable assistance est celle qui ne porte pas atteinte à la dignité du pays bénéficiaire ni à son honneur."

37. Depuis lors, mon premier ministre a donné au Parlement l'assurance que l'Afrique du Sud ne permettra jamais qu'on l'utilise comme un foyer de conspiration contre un autre territoire, quel qu'il soit, ni comme un tremplin d'où lancer des attaques. Cela reflète également l'attitude de l'Afrique du Sud envers le Botswana et le Lesotho.

38. En ce qui concerne le progrès matériel et la prospérité qui, je l'espère, seront l'apanage de ces pays, je voudrais ajouter que mon gouvernement a toujours suivi la tradition de coopérer pleinement avec eux dans le passé, sur le plan économique et techniques, à notre avantage mutuel. Leurs peuples, ainsi que leurs gouvernements, le savent bien, et ils connaissent également notre communauté d'intérêts, qui a inspiré une telle coopération. Mon gouvernement est disposé à poursuivre cette coopération dans ces domaines et à fournir toute l'assistance qu'il pourra donner. Cette coopération et cette assistance ne seront conditionnées par aucune intention ni aucun désir d'exercer une domination économique ou de quelque autre forme sur ces pays, mais simplement par le désir de continuer à entretenir avec eux des relations amicales de bon voisinage. C'est dans cet

1/ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, 1306ème séance.

esprit que j'exprime aujourd'hui mes félicitations au Botswana et au Lesotho.

39. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai le plaisir d'inviter M. Nwako, ministre d'Etat pour les affaires étrangères du Botswana, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

40. M. Nwako (Botswana) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom de la République du Botswana, qui a récupéré sa complète indépendance le 30 septembre 1966, j'apporte à l'Assemblée générale le salut personnel de son président, sir Seretse Khama, du Gouvernement et du peuple du Botswana. J'ai intentionnellement employé le mot "récupéré" parce que, au cours des 80 années ou plus de son association avec le Royaume-Uni en tant que protectorat, le peuple du Botswana n'a jamais perdu son sens de l'indépendance et ses membres ne sont jamais devenus des sujets britanniques dans l'acception ordinaire du terme. C'est donc dans cette atmosphère amicale que le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement de la République du Botswana ont maintenant établi leurs relations sur une base nouvelle.

41. Le Président du Botswana avait l'intention de venir ici en personne, à cette occasion, puisqu'il a la charge principale des affaires étrangères. Je peux vous donner l'assurance que c'est avec un profond regret qu'il a dû renoncer à venir, retenu qu'il est dans son pays par des affaires d'Etat urgentes. Lorsqu'il s'est rendu compte qu'il lui serait impossible de venir en personne, il m'a confié, en ma qualité de Ministre d'Etat pour les affaires étrangères, l'honneur et le devoir de le représenter lorsque le Botswana a demandé à être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis heureux de pouvoir être ici aujourd'hui pour accepter, au nom de mon pays, la qualité de Membre des Nations Unies. J'ai à peine besoin de dire que nous considérons comme un très grand honneur d'avoir été admis comme Membre de cette organisation, dont dépendent dans une si grande mesure la paix et, par conséquent, l'avenir du monde et de l'humanité. J'espère que je pourrai transmettre de façon adéquate au Président, au Gouvernement et au peuple du Botswana les vœux aimables et chaleureux que vous-même, Monsieur le Président, et les représentants de cette auguste assemblée nous avez exprimés.

42. Le Botswana compte parmi les petites nations du monde; son territoire couvre une superficie de 222 000 milles carrés et sa population est d'environ 600 000 habitants, mais nous sommes convaincus que cela n'implique pas qu'il ne doive pas être entendu dans les Conseils du monde. Nous pensons qu'il représente une partie importante d'une région vitale du continent africain et qu'il pourrait jouer un rôle essentiel dans les affaires de cette région.

43. Nous n'oublions pas l'intérêt spécial que cette organisation a déjà montré pour notre pays. Je veux parler de la Mission des Nations Unies qui, en exécution d'une résolution de l'Assemblée générale, est venue dans mon pays pour étudier ses problèmes et faire des recommandations relatives à l'assistance économique. Nous avons une dette envers tous les

pays qui ont donné la preuve de l'intérêt pratique qu'ils portent à notre bien-être en contribuant au Fonds des Nations Unies pour le développement économique des territoires de la Haute Commission et pour d'autres projets d'assistance économique à ces territoires; nous nous permettons d'exprimer l'espoir que, au fur et à mesure que nos besoins et nos problèmes seront mieux connus des Etats Membres, leur intérêt augmentera. A cette session-ci, nous avons pu constater que les affaires de notre pays ont déjà été l'objet d'une certaine attention.

44. Un examen de la Constitution du Botswana montrera que notre république est dédiée à la préservation, à la protection et à la mise en œuvre des droits et libertés fondamentaux de toute la population, ainsi qu'à une forme démocratique de gouvernement libre de toute discrimination fondée sur la couleur, la race ou les croyances. Nous avons la ferme intention de construire un Etat non racialement, où différents groupes pourront vivre ensemble dans la paix et l'harmonie, sur la base d'une égalité entre eux quant aux possibilités, aux droits et aux responsabilités.

45. Nous savons fort bien qu'en nous acquittant de la tâche que nous avons entreprise, l'édification d'un Etat indépendant non racialement, nous nous heurterons à de grands obstacles et à de grandes difficultés, en particulier en raison de notre situation géographique, de nos ressources limitées et de notre climat défavorable, mais nous prenons courage parce que nous savons que les bons vœux de tant de nations nous accompagnent et que nous pouvons compter sur l'appui massif, moral et autre, des nations plus développées du monde qui sont représentées ici.

46. Nous sommes résolus à entretenir des relations harmonieuses avec tous les Etats amis, aussi bien en Afrique que dans d'autres parties du monde. Nous sommes certains que, bien que petite en termes de population et de ressources matérielles développées, la République du Botswana, en créant un Etat non racialement, peut apporter une contribution importante, tant sur le plan des principes que comme exemple, à la solution d'un problème qui préoccupe beaucoup les peuples du monde.

47. Nous appuyons fermement les Nations Unies dans leur rôle de maintien de la paix et dans leur intérêt pratique pour le développement économique et social de tous les peuples dans toutes les parties du monde. Nous espérons humblement qu'en tant que Membre actif des Nations Unies et de leur différentes institutions spécialisées nous pourrions prendre notre part des grandes tâches qu'elles se sont fixées.

48. Au nom de la République du Botswana, je voudrais dire que mon gouvernement a appris avec une grande inquiétude que le Secrétaire général pourrait abandonner le poste qu'il a occupé avec tant de distinction. Mon gouvernement voudrait ajouter sa voix à celles qui se sont déjà élevées pour lui demander instamment de revenir sur sa décision et de continuer à mettre ses services éminents à la disposition des nations et des peuples du monde.

49. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'As-

semblée générale. Je ne doute pas que vous apporterez à ces fonctions les qualités éminentes qui vous ont permis de si bien servir votre pays et cette organisation dans le passé.

50. Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Botswana, notre profonde gratitude pour l'accueil amical que vous nous avez réservé, et de vous assurer que notre délégation fera tous ses efforts pour être loyale envers les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et ainsi pour se montrer digne d'être Membre de cette organisation.

51. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Botswana.

52. Je suis très heureux d'inviter le Chef Leabua Jonathan, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Lesotho, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

53. M. JONATHAN (Lesotho) [traduit de l'anglais]: C'est un honneur et un privilège pour moi, en tant que Premier Ministre du Lesotho, d'exprimer à cette assemblée la gratitude de S.M. le roi du Lesotho, du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple de mon pays pour l'admission du Royaume du Lesotho à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes profondément reconnaissants à l'Assemblée générale d'avoir ce matin confirmé la décision du Conseil de sécurité d'accepter le Lesotho en tant que 121ème Membre de cette organisation. Nous acceptons pleinement et nous nous engageons solennellement à remplir fidèlement les nouvelles obligations que nous avons assumées en devenant Membre, obligations qui sont inscrites dans la Charte à laquelle tous les Membres de cette organisation mondiale ont souscrit.

54. En termes de superficie, de population et de ressources, notre pays est petit et pauvre, mais nous avons confiance qu'avec l'aide de Dieu, avec la bienveillance de la communauté des nations, et grâce au courage et à l'assiduité au travail de notre population nous surmonterons les difficultés qui certainement nous attendent. Nous ne nous faisons aucune illusion à leur sujet et, pour les surmonter, nous compterons sur votre sympathie et sur votre compréhension des problèmes particuliers qui sont les nôtres.

55. En tant que nation, nous croyons en un mode démocratique de vie, et nous avons un profond respect pour la dignité et la liberté de l'individu, quels que soient sa race, son sexe ou ses croyances. Nous sommes fiers que dans notre pays tous les hommes soient traités avec respect, quelle que soit leur couleur, et que notre constitution contienne des garanties précises pour la protection des libertés et droits fondamentaux de l'homme.

56. Nous plaçons la paix au-dessus de toute autre chose, et il n'est pas dans notre nature de repousser l'amitié et la bonne volonté offertes de bonne foi, d'où qu'elles viennent. Nous ne voulons ni rechercher les difficultés ni perpétuer d'anciens antagonismes. Nous pensons que dans ce monde qui se rapetisse, ce sont des choses que l'humanité ne peut pas se permettre. Nous persistons à croire, naïvement peut-

être, qu'en ces temps de rapides changements scientifiques et techniques les intérêts communs des nations du monde sont bien plus importants que leurs divergences.

57. D'après ce que j'ai dit, l'Assemblée comprendra qu'au Lesotho nous ne nous faisons pas d'illusions sur les limitations de notre puissance et notre importance matérielles; mais nous promettons que, dans les limites de nos modestes ressources, nous rendrons notre contribution à l'œuvre des Nations Unies aussi constructive et positive que possible. Nous nous engageons à faire tout ce que nous pourrions pour défendre la cause de la paix et de la sécurité internationales. Pour terminer, je voudrais vous adresser le salut traditionnel de mon pays; khotso, ce qui signifie "paix".

58. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Lesotho. Les drapeaux de ces deux nouveaux Etats Membres des Nations Unies seront hissés au cours d'une cérémonie qui aura lieu aujourd'hui à 14 h 45 en face de l'entrée des délégués.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

59. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): D'éminents orateurs sont déjà venus à cette tribune pour entretenir l'Assemblée des problèmes avec lesquels leurs pays sont confrontés et aussi pour y exposer leurs points de vue sur un certain nombre de questions internationales qui nous préoccupent tous. Pour sa part, la délégation du Cambodge entend faire connaître sa position le plus brièvement possible en formant le vœu que la voix d'un pays et d'un peuple anxieux de la situation présente bénéficie de votre attention.

60. Le Cambodge est un pays essentiellement et fondamentalement pacifique. Si de grandes et jeunes puissances découvrent aujourd'hui la griserie de la gloire militaire, un pays d'aussi vieille civilisation que le nôtre en connaît toute la vanité. Comme les nations européennes, l'empire khmer fut, lui aussi, et pendant plusieurs siècles, une puissance usant largement de la force de ses armes. Mais les temps ont changé.

61. Nous ne renions pas notre passé. Il nous semble toutefois qu'en ce XXème siècle, les relations internationales doivent être fondées exclusivement sur le droit, ainsi que cela fut solennellement proclamé lors de la création de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, il est encore des pays qui conservent un esprit anachronique de conquête et de domination. Le Cambodge en fait actuellement l'expérience avec ses voisins de l'Ouest et de l'Est soutenus et encouragés par les Etats-Unis.

62. A cet égard, je voudrais souligner la politique réelle adoptée par la Thaïlande à l'encontre de mon pays. Toutes les protestations de bonne foi des dirigeants de Bangkok ne sauraient en effet camoufler des actes et une attitude que les membres de cette assemblée apprécieront comme il convient.

63. Il s'agit tout d'abord de l'intervention militaire directe de l'armée thaïlandaise contre le territoire

khmer. Nos postes et nos villages frontaliers sont régulièrement attaqués par les forces régulières thaïes qui sont non moins régulièrement repoussées par nos troupes de couverture. En fait, ces attaques ne nous inquiètent pas outre mesure. Mais le plus grave est la pose de mines à laquelle se consacrent de petits groupes thaïlandais infiltrés en territoire khmer. Ces mines américaines du modèle le plus récent et indétectables sont disséminées sur de vastes superficies que les populations rurales doivent quitter.

64. Cette action terroriste et particulièrement lâche est mise au compte de soi-disant "rebelles", qui se prétendent Khmers "libres", par le Gouvernement thaïlandais. Il est exact que quelques bandes de mercenaires participent à cette action; mais nous avons les preuves les plus flagrantes qu'elles sont implantées de façon permanente en territoire thaïlandais et dépendent totalement de services thaïlandais et américains.

65. Malgré tout, nous avons accueilli favorablement la médiation de M. Herbert de Ribbing, représentant personnel de U Thant, et précisé que le Cambodge était prêt à renouer immédiatement des relations diplomatiques avec la Thaïlande sous la seule réserve de la signature préalable d'une déclaration conjointe proclamant le respect de la frontière actuelle entre les deux pays. Je me permets de rappeler que cette frontière a été fixée depuis longtemps par des traités internationaux et confirmée en 1962 par un arrêt de la Cour internationale de Justice.

66. Or, à ce jour, le Gouvernement thaïlandais n'a pas cru devoir répondre positivement à notre proposition, et les informations dont nous disposons indiquent qu'il entend mettre en cause le tracé frontalier et même l'arrêt de la Cour internationale de Justice concernant Préah Vihéar^{2/}. Comment, dans de telles conditions, pourrions-nous accorder un quelconque crédit aux protestations de bonne foi de la Thaïlande?

67. De son côté, le pseudo-gouvernement de Saïgon maintient des revendications insensées sur la presque totalité des îles côtières cambodgiennes. Mais aucun pays sérieux n'attache la moindre importance aux actes diplomatiques d'autorités qui ne représentent qu'elles-mêmes.

68. La situation militaire à la frontière khméro-sud-vietnamienne est infiniment plus grave. En effet, l'aviation américaine poursuit ses bombardements terroristes sur nos villages frontaliers, semant la mort et la destruction parmi de paisibles populations civiles. En certains cas, le commandement américain au Viet-Nam du Sud prétend s'être attaqué à des unités vietcong ayant trouvé refuge chez nous; ce qui est totalement faux, car tous les observateurs de la Commission internationale de surveillance et de contrôle ont pu constater que les seules victimes de ces agressions sont d'inoffensifs paysans khmers. Dans d'autres cas, ce même commandement américain proclame, au mépris de toute vraisemblance, que les villages bombardés étaient au Viet-Nam du Sud.

69. Enfin, j'ajouterai qu'aux attaques de l'aviation américaine s'ajoutent celles des troupes terrestres de Saïgon qui multiplient leurs incursions en notre territoire. C'est donc à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest que nous devons faire face à des agressions coordonnées dont le but évident est la destruction de notre indépendance et de notre intégrité territoriale.

70. Pourtant, le Cambodge a pour seule ambition de vivre en paix à l'intérieur de ses frontières, en pratiquant la politique de son choix et en poursuivant avec un succès unanimement reconnu son développement national dans tous les domaines. Malheureusement, il ne semble pas que les Nations Unies soient en mesure aujourd'hui de donner l'assurance à leurs Membres que leurs droits les plus sacrés, inscrits d'ailleurs dans la Charte, seront respectés et garantis.

71. Qu'il me soit permis maintenant d'aborder le problème qui est au centre de nos préoccupations et domine tous ceux dont notre assemblée a à connaître, c'est-à-dire la guerre du Viet-Nam. Nous avons entendu [1412^{ème} séance] le chef de la délégation des Etats-Unis donner une version très particulière de cette guerre et présenter ce qu'il qualifie de plan pour le retour de la paix au Viet-Nam. Sans surprise, nous avons écouté aussi certains orateurs lui apporter un soutien inconditionnel.

72. Pour sa part, la délégation cambodgienne estime indispensable de poser la question brûlante du Viet-Nam comme elle doit l'être, à savoir comme l'assassinat d'un peuple par une puissance étrangère. Ce ne sont point les prétendues justifications de l'administration de Washington qui pourront jamais faire oublier la brutalité et l'horreur de l'action militaire américaine au Viet-Nam du Sud et du Nord. A cet égard, nous, Cambodgiens, sommes mieux placés que quiconque pour dénoncer devant les représentants du monde entier des crimes qui sont la honte de tous les pays civilisés.

73. Les seuls responsables du martyr du peuple vietnamien sont les Etats-Unis qui en répondront devant l'histoire. Ce sont eux qui ont donné au dictateur Ngo Dinh Diem le soutien, les moyens et les conseils lui permettant d'imposer au peuple vietnamien un régime sanguinaire. Puis ce sont eux, comme l'a dit très justement le général de Gaulle, qui ont installé leur autorité politique et militaire au Viet-Nam du Sud et ranimé la guerre sous la forme d'une résistance nationale. Ce sont là des évidences, et les prétendues explications des représentants américains n'abuseront aucune personne de bonne foi.

74. Les colonialistes du passé avaient au moins le mérite de la franchise lorsqu'ils imposaient leur domination à d'autres pays. Mais aujourd'hui, les impérialistes américains croient pouvoir dissimuler leurs ambitions sous des formules hypocrites. Encore faut-il ajouter qu'aucune conquête coloniale du siècle dernier n'eut la férocité de l'invasion du Viet-Nam du Sud par les Américains.

75. On prétend placer cette invasion de 350 000 soldats américains, ainsi que les bombardements quotidiens et aveugles, sur un plan idéologique, à savoir la lutte anticomuniste. Il s'agit là d'une duperie de l'opinion internationale. En fait, le peuple vietnamien lutte pour son indépendance, comme le peuple cam-

^{2/} Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), Fond, Arrêt du 15 juin 1962; C.I.J., Recueil: 1962, p. 6.

bodgien et le peuple américain lui-même lutteraient s'ils étaient attaqués et envahis. De grands pays nationalistes comme la France ne s'y sont point trompés.

76. Le représentant des Etats-Unis a tenté de persuader cette assemblée de la volonté de paix des Etats-Unis. Nous ne pensons pas que ces belles paroles puissent faire oublier qu'en ce moment même des avions américains déversent des bombes, du napalm, des produits chimiques toxiques sur les villages vietnamiens.

77. Le Gouvernement américain trompe l'opinion mondiale en proposant un plan qu'il qualifie de paix. Ce qu'il demande, c'est en fait une capitulation de la résistance nationale vietnamienne et le droit reconnu aux Etats-Unis de maintenir à Saïgon un gouvernement de leur choix et dont le peuple sud-vietnamien ne veut pas. La récente farce d'élections que notre secrétaire général qualifiait très justement de "ni libres, ni honnêtes", ne saurait, bien entendu, donner une apparence de légalité à l'occupation du Viet-Nam du Sud par l'armée américaine.

78. Enfin, nous considérons comme un défi à l'intelligence et au bon sens la thèse selon laquelle le Viet-Nam, victime d'une agression sur les Vietnamiens est défendu par les Etats-Unis. La vérité est que le Viet-Nam est victime d'une agression dont les seuls coupables sont les Etats-Unis. Et cette culpabilité est encore aggravée par l'envoi sur les champs de bataille du Viet-Nam de mercenaires asiatiques.

79. Les Nations Unies sont une organisation qui fut créée pour que le monde ne soit plus régenté par l'usage de la force, pour que tous les pays aient le droit de régler leurs affaires intérieures sans interventions ni ingérences étrangères. Elles n'ont pas, comme certains le pensent, à imposer une médiation dans la guerre du Viet-Nam, car les violations des Accords de Genève de 1954 sur l'Indochine, de la Charte des Nations Unies et de toutes les lois internationales sont unilatérales.

80. Il leur appartient simplement d'exiger que les Etats-Unis mettent fin à leur agression au Viet-Nam et évacuent leurs troupes d'un pays qu'elles ont envahi sans autre justification qu'une volonté anachronique de domination. Quant aux modalités d'évacuation de ces troupes, il appartient au Gouvernement américain et à lui seul d'en discuter avec les authentiques représentants du peuple vietnamien, c'est-à-dire avec le Front national de libération du Viet-Nam du Sud et avec le Gouvernement de Hanoï pour le Nord.

81. Certes, nous savons fort bien que l'administration américaine a choisi de demeurer sourde à toutes les condamnations de l'opinion internationale et d'utiliser la puissance de ses armes quand bon lui semble et où bon lui semble. Que cette politique de force débouche sur une guerre mondiale n'est pas douteux, et, au rythme actuel de l'escalade, nous pouvons même imaginer que cette assemblée générale risque d'être la dernière de notre organisation. Et dans ce conflit planétaire, nous aurons tous notre responsabilité si nous tentons pas tout ce qui peut l'être pour obliger les Etats-Unis à respecter scrupuleusement la Charte à laquelle ils ont souscrit.

82. Il est une autre question d'importance majeure qui, cette année encore, doit être examinée par l'Assemblée générale: c'est la restitution à la République populaire de Chine de son siège à l'ONU et dans tous les organismes qui en dépendent. Mais cette année encore, les Etats-Unis sont décidés à utiliser tous les moyens en leur pouvoir pour perpétuer cette comédie qu'est la présence au banc de la Chine des représentants de la clique de Tchang Kai-chek.

83. Depuis des années, les arguments présentés par les Etats-Unis et les pays qu'ils contrôlent n'ont pas changé. Depuis des années, la délégation cambodgienne croit devoir attirer l'attention de l'Assemblée sur le déni de justice qu'est le refus de rendre à la Chine la place qui lui revient de droit. Mais nous savons que nos appels à la raison comme ceux de tous les pays réellement indépendants se heurtent à un impérialisme américain qui s'exerce de plus en plus ouvertement au sein des Nations Unies.

84. Pourtant, la délégation cambodgienne s'adresse à toutes les délégations soumises au chantage américain dans cette question du rétablissement des droits de la Chine à l'ONU. Les Etats-Unis ne cessent de proclamer que la Chine est belliciste et menace la paix du monde. Mais existe-t-il un seul soldat chinois hors de Chine, une seule base militaire chinoise en territoire étranger? En fait, les seules guerres que connaît le monde actuel sont faites par les Etats-Unis et les seules bases qui encerclent et menacent la Chine et tous les pays socialistes sont américaines.

85. Des généraux américains autorisés ne craignent même plus de proclamer que leur objectif est de ramener la Chine et le Viet-Nam à l'âge de pierre. Une campagne hystérique se développe partout aux Etats-Unis pour que soit brisée par la force, y compris la force atomique, la résistance des pays qui refusent de se soumettre à leur domination. Et l'on ose prétendre que la Chine menace la paix du monde!

86. La vérité, une vérité qui, nous l'espérons, finira par s'imposer, est que la République populaire de Chine, un peuple de 700 millions d'habitants, est écartée des Nations Unies en violation flagrante des principes sur lesquels s'est fondée notre organisation. Nous devons prendre conscience d'une évidence souvent rappelée par le prince Norodom Sihanouk, chef d'Etat du Cambodge, à savoir que "les Nations Unies ont beaucoup plus besoin de la présence de la Chine que la Chine n'a besoin de siéger aux Nations Unies".

87. Mais, avant tout, il importe que les Etats-Unis rendent à la Chine cette province chinoise de Taiwan qu'ils occupent et administrent par le truchement de la clique de Tchang Kai-chek.

88. Nous pensons pareillement qu'il appartient aux Nations Unies d'inviter les troupes américaines à quitter la Corée du Sud, après s'être dessaisies de la question coréenne et avoir dissous la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Il est en effet lamentable de constater que l'ingérence des Nations Unies dans les affaires intérieures de ce pays est en réalité un appui accordé au colonialisme américain qui n'hésite même plus à utiliser des dizaines de milliers de soldats sud-coréens dans la guerre du Viet-Nam. Le peuple coréen

a droit à la paix et à la réunification; cette réunification, par des moyens pacifiques, est l'affaire des Coréens eux-mêmes.

89. La délégation cambodgienne constate avec regret que les Nations Unies se sont montrées impuissantes ou incapables de résoudre des problèmes qui deviennent chaque année plus graves et plus complexes. Nous devons même reconnaître que leur complaisance devant les violations de la Charte par les grandes puissances occidentales, en particulier les Etats-Unis, conduit irrémédiablement le monde vers une guerre généralisée.

90. A cet égard, nous tenons à rendre un vibrant hommage aux efforts de U Thant pour sauver l'Organisation des Nations Unies et la paix du monde. Hélas, ses avertissements, ses appels, ses avis n'ont pas été entendus par les responsables de la situation actuelle. Aussi nous comprenons son angoisse et ses découragements. Mais nous nous permettrons néanmoins de souhaiter ardemment qu'il accepte un nouveau mandat, car il a notre confiance pleine et entière.

91. La crise que traversent actuellement les Nations Unies a certes des causes multiples: néo-colonialisme des uns, impérialisme politique et économique des autres, chauvinisme des grandes puissances, rivalités idéologiques. Mais l'une des causes fondamentales est, et demeure, le racisme.

92. Partout, dans le monde, nous assistons à des manifestations sauvages de ce racisme qui est la honte de certains pays et de certaines sociétés civilisées. En Afrique du Sud, la population africaine subit la plus cruelle oppression d'un gouvernement de Blancs dont les représentants siègent pourtant parmi nous. En Rhodésie, malgré des résolutions restées de pure forme, le gouvernement Ian Smith est toujours au pouvoir à Salisbury. Aux Etats-Unis, 25 millions de Noirs luttent pour leur dignité et la reconnaissance des droits fondamentaux qui leur sont refusés.

93. Comment ne pourrions nous également imaginer que les Etats-Unis se livrent un jour contre un peuple de race blanche aux atrocités dont ils se rendent coupables quotidiennement au Viet-Nam? Bien avant la bombe atomique de Hiroshima, nous savions que certaines puissances occidentales n'ont que mépris pour les peuples dits de couleur. L'évolution actuelle nous confirme que cette attitude se maintient et se renforce dans ce monde qui se prétend libre. La délégation cambodgienne souhaite que tous les pays frères d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine prennent conscience de cette question qui deviendra, d'année en année, plus cruciale.

94. Enfin, pour terminer, qu'il me soit permis de souligner que nous avons accueilli avec joie l'élection de M. Abdul Rahman Pazhwak, haut représentant d'un pays ami d'Asie et personnalité internationale unanimement respectée. La délégation cambodgienne le prie d'accepter ses chaleureuses félicitations et les vœux les meilleurs qu'elle forme pour le plein succès de la haute mission qui lui est confiée.

95. M. ZUAYTER (Jordanie) [traduit de l'anglais^{3/}]: Au nom de la Jordanie et en mon nom personnel, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations et mes compliments les plus chaleureux à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, poste de confiance où l'Organisation mondiale vous a placé.

96. Les liens cordiaux qui unissent nos deux pays, ainsi que nos populations arabe et afghane, ont leur origine dans une histoire fort ancienne, alors que vous avez pénétré en Orient, assumant la tâche de répandre et de propager les idéaux de l'Islam, dans un esprit de foi, de bravoure et d'abnégation. Votre peuple a grandement contribué à l'évolution de la civilisation islamique et à la défense de la langue du Koran; nous en trouvons la manifestation dans les nombreux et éminents génies qui sont apparus dans les domaines de l'imamat, de la littérature, de la philosophie et du droit. Vous nous avez donné Jamal ad-Din al-Afghany, qui a créé en Orient un mouvement nouveau, illuminant nos esprits et nos cœurs, nous incitant à pousser notre œuvre créatrice, constituant l'avant-garde de notre première renaissance islamique.

97. Notre plaisir à vous voir présider l'Assemblée générale provient aussi de la connaissance que nous avons de vos qualités et de votre expérience exceptionnelles. Cette organisation vous connaît comme un diplomate capable, éminent, plein de tact, et elle a pu apprécier hautement votre contribution dans divers domaines, en particulier ceux des droits de l'homme, de la liberté de l'information et des événements du Viet-Nam. Vous vous êtes distingué, Monsieur le Président, comme champion de la justice et de la paix. La virilité, la franchise et le courage dans la justice et le droit, qui sont traditionnels chez le peuple frère afghan, sont incarnés en la personne de notre président. En fait, notre organisation peut être heureuse de vous avoir comme Président.

98. Puis-je saisir cette occasion pour nous féliciter du retour au sein des Nations Unies de notre pays frère, l'Indonésie? L'Indonésie a toujours été l'avocat de la justice et a toujours défendu notre cause aux Nations Unies avec vigueur et détermination.

99. Nous saluons aussi l'admission de la Guyane, du Botswana et du Lesotho à l'Organisation des Nations Unies, ce qui rapproche notre organisation de la réalisation de son universalité. Nous sommes certains que la Guyane, le Botswana et le Lesotho se joindront aux nombreux pays qui défendent la cause de la vérité et de la justice et joueront ainsi un rôle efficace dans l'Organisation internationale.

100. Nous nous sommes associés à tous les autres pays pour exprimer notre confiance en le Secrétaire général, U Thant, en sa sagesse et sa compétence, et nous souhaitons le voir rester à son poste de Secrétaire général. Notre effort commun est fondé sur notre conviction profonde qu'il est pleinement consacré aux idéaux et aux principes de la Charte, tant dans sa lettre que dans son esprit. Je dois ajouter qu'U Thant ne peut remplir sa mission que si

^{3/} L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

chaque Etat Membre de notre organisation reconnaît son obligation de travailler à la réalisation des objectifs des Nations Unies et sa responsabilité dans tout échec de l'Organisation. U Thant ne peut pas servir cette organisation si la majorité des Etats qui ont la responsabilité primordiale du maintien de la paix y font face avec apathie et indifférence. Nous cherissons l'espoir que l'attitude prise par U Thant éveillera la conscience des Nations Unies, les poussant ainsi à jouer un rôle effectif dans la solution des problèmes qu'il a cités, tels que ceux du Viet-Nam et du financement de l'Organisation. Cela devrait aller de pair avec le renforcement des services exécutifs et des autres organes des Nations Unies.

101. Le problème du désarmement est l'un des sujets importants dont l'Assemblée traite à chaque session. Nous regrettons que les grandes puissances, qui sont responsables au premier chef du maintien de la paix, ne soient pas parvenues à un accord constructif sur cette grave question. Nous nous rendons compte qu'on ne saurait parvenir au désarmement entre les grandes puissances si ce n'est dans une atmosphère de confiance mutuelle. Il n'est pas raisonnable que les grandes puissances continuent à dépenser des sommes énormes en armements pour maintenir la paix alors qu'elles dépendent si chichement pour édifier cette paix. Cette question est d'une importance primordiale pour les pays en voie de développement. Les pays en cause portent sans aucun doute une lourde responsabilité lorsqu'ils choisissent cette voie, qui ne peut conduire qu'à des complications inadmissibles et incompatibles avec les buts et objectifs de notre organisation.

102. Nous devons cependant reconnaître que les Nations Unies ont atteint certains de leurs buts. Je tiens à souligner le mot "certains", car il reste encore un long chemin à parcourir et les objectifs qui restent à atteindre sont encore nombreux.

M. Kaberuka (Rwanda), vice-président, prend la présidence.

103. L'Organisation a obtenu des résultats d'une grande portée dans le domaine de la décolonisation; elle a souligné le principe de l'autodétermination, comme le prouve le fait que le nombre des pays qui ont signé la Charte lors de la création des Nations Unies n'était que de 51, alors qu'il a atteint aujourd'hui 121. Il y a donc 70 nouveaux pays dont l'indépendance, la souveraineté et l'appartenance aux Nations Unies ont été reconnues. Par ailleurs, notre organisation a contribué de façon importante à la cessation des hostilités à Chypre, au Congo, en République Dominicaine, entre l'Inde et le Pakistan. Nous ne voulons pas non plus sous-estimer l'ampleur des succès remportés par les Nations Unies dans le domaine du développement et dans le domaine social. Qu'il nous suffise de relever les résultats obtenus par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies. Si ces résultats sont exploités de façon appropriée, le niveau de vie des pays en voie de développement en sera élevé et le fossé qui les sépare des pays développés se rétrécira. Les Nations Unies ont pour devoir impérieux de réévaluer les moyens d'information à

la lumière des découvertes modernes importantes, telles que Telstar.

104. En dépit de tout cela, l'Organisation doit encore faire face à de nombreux problèmes qui ne sauraient être négligés, car leur solution est essentielle et constitue une partie intégrante des fonctions des Nations Unies. En fait, c'est pour cela qu'elles ont été créées.

105. Je ne puis donc aborder tous les problèmes qui figurent à l'ordre du jour de la présente session. Nous nous réservons le droit d'exprimer notre opinion au moment approprié lorsqu'ils seront discutés aux diverses Commissions. Cependant, je voudrais maintenant esquisser la position de la Jordanie sur quelques-uns de ces points.

106. Nous sommes profondément troublés par l'amplification de la guerre au Viet-Nam et par les énormes pertes en hommes et en matériel que subit le peuple de ce pays, ainsi que par la menace qui en résulte pour la paix internationale. Cela nous a conduits à appuyer toutes les tentatives et tous les efforts tendant à obtenir un cessez-le-feu et à trouver un règlement pacifique sur la base des Accords de Genève de 1954. Nous croyons que les Nations Unies doivent jouer leur rôle pour mettre fin à cette guerre sur la base de la non-intervention de qui que ce soit. Outre les efforts précieux qu'accomplit le Secrétaire général, il devrait être possible d'encourager la Commission internationale de contrôle à créer une atmosphère favorable aux négociations entre toutes les parties intéressées. Il est devenu évident que le problème du Viet-Nam ne pourra pas être réglé par la victoire militaire de l'une des parties ou la reddition totale de l'autre.

107. Notre position en ce qui concerne le Cachemire est très claire. Nous avons souligné la nécessité de trouver à ce problème une solution pacifique sur la base de la libre détermination. Nous rendons hommage à l'Union soviétique pour l'effort qu'elle a entrepris en organisant la conférence de Tachkent. Etant donné que la mise en application de l'Accord de Tachkent^{4/} s'est heurtée à des difficultés, nous faisons appel aux parties intéressées pour qu'elles reprennent les négociations dans l'esprit de cet accord.

108. Pour ce qui est de la question de Chypre, nous recommandons un accord amical qui garantisse la paix et la tranquillité à la population de Chypre en protégeant les droits de la minorité sans méconnaître ceux de la majorité.

109. Notre position, tant au Conseil de sécurité qu'à toutes les sessions de l'Assemblée générale, est claire. Nous sommes opposés au colonialisme sous toutes ses formes, nous le condamnons, et nous demandons sa liquidation définitive. Nous condamnons aussi absolument la politique d'apartheid et, au Conseil de sécurité, nous avons soutenu les pays africains dans leur lutte contre la discrimination et dans leurs efforts pour se libérer.

110. Nous avons condamné la prise illégale de pouvoir par le régime d'Ian Smith en Rhodésie et

^{4/} Déclaration de Tachkent du 10 janvier 1966.

nous avons demandé que soit constitué un gouvernement représentant toutes les populations de ce pays. Nous nous sommes opposés très fermement à la domination de la majorité par une minorité et nous avons mis le Royaume-Uni en face de ses responsabilités. Nous tenons à dire notre regret devant l'insuffisance des mesures prises jusqu'ici pour mettre fin au régime minoritaire pervers établi en Rhodésie et nous déclarons en outre qu'il est nécessaire et urgent de poursuivre les efforts en vue d'abolir l'oppression exercée sur la majorité de la population de ce pays.

111. Telle est également notre position à l'égard de l'Afrique du Sud, de l'Angola et du Mozambique. Nous avons été consternés par l'arrêt de la Cour internationale de Justice sur la question du Sud-Ouest africain^{5/} et par la façon dont la Cour a traité cette affaire. En conséquence, nous croyons que l'Assemblée générale doit absolument assumer toute sa responsabilité en la matière. Nous pensons aussi que le mandat sur le Sud-Ouest africain doit prendre fin et que les Nations Unies doivent adopter les mesures nécessaires pour assurer l'indépendance de ce territoire et éviter une répétition de la catastrophe qui s'est produite à l'occasion du mandat sur la Palestine. Ce dernier avait pour but de servir de transition vers l'accession à l'indépendance, mais il a été appliqué de la façon la plus sauvage et la plus haineuse, et il a conduit systématiquement à la liquidation du caractère arabe du pays, à la désintégration de son identité et à l'expulsion de sa population. Il n'est donc pas étrange que la Jordanie ne fasse pas de distinction entre la façon dont elle envisage le cas de l'Angola, de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, d'une part, et la question de Palestine, d'autre part, étant donné qu'il s'agit là de questions fondamentalement coloniales, problèmes qui ont commencé par l'immigration d'un groupe minoritaire pour finir par l'expulsion d'une majorité ou son oppression, ou les deux, et sa privation des droits fondamentaux de l'homme et de ses droits politiques.

112. Les cas de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud et de la Palestine constituent un défi lancé aux Nations Unies, à la Charte et à ses idéaux. Il est attristant de voir les grandes puissances encourager un tel défi, directement ou par indifférence envers leurs obligations, ou encore par leur répugnance à mettre fin à l'agression. Il est du devoir de tous les autres pays d'insister, en toute candeur, auprès des grandes puissances pour qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités.

113. Il n'est que naturel que la Jordanie se trouve à l'avant-garde des pays qui demandent la libération de l'Arabie du Sud, d'Aden et d'Oman, ainsi que l'évacuation des forces britanniques et la liquidation du colonialisme britannique. Cette attitude rejoint notre politique opposée au colonialisme, où qu'il existe. De plus, c'est là une réponse à ce qu'exigent les nations arabes.

114. Le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [A/6313] est soumis aujourd'hui à la Commission politique spéciale, où les représentants arabes entreprendront une discussion complète de la question de Palestine. Par conséquent, il est de mon devoir de déclarer ce qui suit du haut de cette tribune internationale.

115. Premièrement, la tragédie de Palestine est plus qu'une catastrophe colonialiste perverse, elle est plus pernicieuse que l'apartheid, pire que l'oppression, plus tragique que la misère. Il s'agit d'une liquidation du peuple autochtone de Palestine par l'oppression et la transplantation réalisées par un envahisseur étranger. C'est la liquidation d'une entité et la destruction d'une patrie.

116. Deuxièmement, la Jordanie estime que son indépendance reste incomplète et sa sécurité et sa paix en danger aussi longtemps que sont usurpés les droits des Palestiniens. La plus grande responsabilité quant à la restauration de ces droits échoit au premier chef à la Jordanie, car la majorité des réfugiés se trouvent en Jordanie.

117. Troisièmement, en dépit du fait que le cas de la Palestine est discuté comme question marginale à l'occasion du rapport de l'UNRWA, nous déclarons solennellement que la question de Palestine n'est pas une question de réfugiés qui peut être résolue par la fourniture de ravitaillement, de logements et d'emplois. En d'autres termes, il ne s'agit pas de nourriture et d'abris qu'on sollicite, c'est une question de terres et de droits qui ont été usurpés. La seule solution demeure le retour de la mère patrie à ceux qui en sont propriétaires en droit. Tout d'abord et avant tout, c'est une question politique directement et étroitement liée au sol et au foyer. Les réfugiés continueront de l'être jusqu'au moment où ils pourront retourner chez eux et reprendre possession de leurs terres. Rien ne serait plus faux que d'imaginer qu'une solution pourrait être trouvée en leur fournissant du ravitaillement, des logements et des indemnités, tandis qu'en fait la seule chose à faire est de rapatrier les réfugiés et de les rétablir dans leurs droits.

118. Quatrièmement, comme nous l'avons déjà dit, dans le cas des réfugiés de Palestine, il ne s'agit pas des quelques cents que l'UNRWA leur distribue en aumônes, et qui ne leur permettent même pas de subsister. Bien qu'une telle assistance ne puisse pas compenser pour eux la perte de leur pays, la responsabilité des Nations Unies — entraînées dès leurs débuts par certaines grandes puissances à ratifier la catastrophe — qui ont pris en charge les réfugiés et les secours dont ils ont besoin est une responsabilité juridique, politique et humanitaire dont l'Organisation doit s'acquitter jusqu'au rapatriement de ces réfugiés. Nous estimons que toute tentative pour diminuer l'aide et les services rendus aux réfugiés laisse entrevoir la liquidation de toute l'affaire. Nous résisterons à toute tentative de ce genre, et nous resterons attentifs pour que la question de Palestine reste ouverte jusqu'au moment où l'on rendra aux réfugiés leur patrie usurpée.

119. Cinquièmement, le maintien de la paix est d'une importance primordiale pour les Nations Unies; néanmoins, une paix qui serait imposée en sacrifiant

^{5/} Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

la justice ne saurait être une paix durable. Une telle paix porte en son sein le germe de sa propre destruction. Lorsque l'oppression est associée à la paix, c'est de mauvais augure pour la paix. L'indifférence avec laquelle les Nations Unies ont traité la question de Palestine, jointe aux sentiments qu'éprouvent les Palestiniens que les portes de la justice internationale leur sont fermées, tandis qu'elles demeurent ouvertes à la fraude des autres, leur font penser que la solution de la question doit être trouvée en dehors des Nations Unies. Que pourrions-nous attendre d'eux quand ils voient, sous leurs yeux, leurs fermes, leurs jardins, le fruit de leur travail, à portée de leurs mains, exploités par des usurpateurs, alors qu'ils ne reçoivent en compensation que l'aumône de quelques cents? Lorsqu'ils demandent qu'on défende leurs droits, qu'on sauvegarde leur dignité, qu'on leur épargne l'humiliation de la charité internationale, qu'on nomme un conservateur pour leurs biens, afin que ceux-ci soient surveillés et qu'ils reçoivent une compensation prise sur le revenu de ces biens au lieu de la maigre assistance qu'on leur octroie actuellement, ces requêtes tombent dans l'oreille d'un sourd. Certaines des grandes puissances qui ont été responsables de cette catastrophe se sont montrées les plus intraitablement opposées à la nomination d'un tel conservateur; elles appuient cette attitude sur le principe de la souveraineté, alors que pour l'usurpateur il n'existe pas de souveraineté.

120. On pourrait dire que cette souveraineté est un cadeau des Nations Unies, ou plutôt des 32 nations qui ont approuvé le partage de la Palestine alors que les Nations Unies elles-mêmes n'avaient aucune juridiction pour léguer un pays à des étrangers. Il y a quelques jours, j'ai entendu un représentant des autorités qui ont usurpé mon pays, confisqué la terre de mes ancêtres, profané leurs tombes et exilé mon peuple, parler des grands idéaux et des nobles idéologies, et verser des larmes de crocodile sur la Charte des Nations Unies, en demandant que l'on crée un poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Si vous lui demandiez ce qu'il penserait de la nomination d'un conservateur pour protéger les biens et les droits des réfugiés palestiniens et de la distribution des revenus de ces biens à leurs propriétaires légitimes, il serait le premier à s'y opposer — comme si ces gens n'étaient pas des êtres humains dotés de droits naturels depuis leur venue en ce monde, comme s'ils n'avaient aucun droit sur leurs propriétés. Il semble que ceux qui défendent le plus bruyamment les droits de l'homme soient les premiers à les saper et, de même, que ceux qui parlent le plus des idéaux humains soient les premiers à les détruire. De même, ceux qui parlent le plus des résolutions des Nations Unies sont les premiers à les bafouer. Leur opposition au rapatriement des réfugiés et l'annexion de régions en plus de celles qui leur ont été injustement attribuées par 32 nations ont accru les malheurs des réfugiés. L'adoption d'une politique de discrimination raciale et le traitement infligé à la minorité arabe ne sont que d'autres manifestations des intentions des autorités qui occupent mon pays.

121. Sixièmement, je voudrais déclarer, du haut de cette tribune internationale, que la Jordanie entend porter la pleine responsabilité de la libération de

la Palestine et refuse toute mesure d'apaisement qui conduirait à liquider la question; elle partage l'opinion des autres pays arabes qui tiennent à maintenir la question de la Palestine au-dessus des différends pouvant exister entre un pays arabe et un autre.

122. Septièmement, en dépit du fait que la plupart des réfugiés se trouvent concentrés en territoire jordanien, mon pays ne s'estime pas seul autorisé à traiter de cette question; il considère, au contraire, que la responsabilité des Arabes en la matière est conjointe et collective. Tous les Arabes étant intéressés au cas de la Palestine, qu'il s'agisse des Algériens à l'Ouest ou des Irakiens à l'Est, nous voudrions que nos amis ici présents sachent que leur attitude dans cette question définira pour nous leur attitude envers le reste du monde arabe. Au sein de notre organisation, nous avons appuyé chaque mouvement de libération; nous avons défendu chaque droit légitime et nous nous sommes associés aux opprimés jusqu'à ce que leur oppression ait pris fin. Ces mêmes principes exigent que les autres adoptent envers nos problèmes une attitude semblable, dictée par les principes de la Charte. Lors de sessions précédentes, certains de nos amis ont proposé que nous engagions des négociations avec les autorités usurpatrices. Nous espérons sincèrement que, pendant cette session-ci ils ne se laisseront pas aller à une telle attitude; nous espérons qu'ils comprendront que nous refusons absolument toute mesure d'apaisement et toute négociation. Nous refusons absolument toute substitution au rétablissement de nos droits usurpés. Nous sommes donc attristés de constater que certains de nos amis sont opposés à la nomination d'un conservateur pour les biens des réfugiés. Nous interprétons cette opposition comme un appui donné aux actes de pillage des usurpateurs et une volonté de perpétuer l'humiliation et l'indignité infligées aux réfugiés.

123. Huitièmement, je voudrais déclarer que ni le passage du temps, ni l'indifférence, ni la réduction de l'aide matérielle ne résoudront le problème de la Palestine. Bien au contraire, ils ne pourront qu'accroître la complexité de la question et la rendre plus brûlante. Nous n'oublierons jamais la Palestine. Ceux qui sont morts en exil ont transmis à leurs fils, avant de mourir, le devoir de les venger. Il y va de l'intérêt de la paix internationale de donner toute son importance à la question de Palestine.

124. Enfin, la Jordanie continuera d'adhérer aux principes des Nations Unies et d'insister pour l'application de la Charte. Nous demanderons toujours la justice et nous appuierons le respect des droits de l'homme et la paix internationale fondée sur une justice honorable.

125. Lorsque viendra le jour où les malheureux et les innocents de cette terre pourront en appeler aux Nations Unies et compter sur elles pour mettre un terme aux torts qu'ils ont subis et les rétablir dans leurs droits, lorsque notre organisation croira sincèrement à sa mission, qui est de combattre l'injustice et de tout faire pour arriver à ses fins, alors, et alors seulement, l'Organisation contribuera à l'humanité et à la civilisation un noble idéal et s'élèvera ainsi à un niveau proche de ces croyances

célestes qui ont sorti les peuples des ténèbres pour les amener à la lumière.

126. M. SHEARER (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: J'ai déjà eu l'occasion de présenter à M. Pazhwak les sincères félicitations de la délégation de la Jamaïque à l'occasion de son élection à la présidence de notre assemblée. Nous ne connaissons personne dont le dévouement aux Nations Unies soit plus grand que le sien, et nous sommes certains que, sous sa direction, les activités de cette session de l'Assemblée s'avèreront fructueuses pour le bien-être et la paix de l'humanité.

127. Je voudrais aussi demander à la délégation de l'Italie de transmettre les remerciements et les félicitations de ma délégation à son distingué Ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, qui, par la façon dont il a dirigé les travaux de la vingtième session, s'est acquis le respect et l'admiration de toutes les délégations.

128. La délégation de la Jamaïque a vu avec satisfaction l'accession à l'indépendance du Botswana et du Lesotho, anciens protectorats britanniques des territoires du Betchouanaland et du Bassoutoland. Nous sommes heureux de les voir aujourd'hui prendre place parmi nous comme Etats souverains, Membres à pleins droits de notre organisation. Ma délégation est aussi particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue à l'Indonésie, un des grands pays d'Asie, qui a repris sa participation aux travaux des Nations Unies. Nous plaçons de grands espoirs dans la contribution particulière que peut apporter l'Indonésie à l'effort général de la coopération internationale par l'Organisation des Nations Unies, en raison de sa richesse, de sa situation géographique, de sa nombreuse population et du génie de son peuple vigoureux.

129. La Jamaïque attend aussi avec plaisir l'indépendance prochaine de la Barbade, et mon gouvernement se félicite qu'une date ait été fixée pour cette indépendance. Le peuple de la Barbade est épris de liberté et d'indépendance et est profondément dévoué aux principes les plus élevés de la démocratie parlementaire. Les Nations Unies ont tout à gagner à la participation de cette nation à nos activités futures.

130. En ce qui concerne les autres territoires de l'ancienne Fédération des Indes occidentales, mon gouvernement comprend que des accords se prêtant aux conditions de chaque territoire sont mis au point et permettront à toutes les îles de conserver, si elles le désirent, une forme d'association avec le Royaume-Uni. Nous croyons savoir que ces accords sont acceptables pour les dirigeants politiques des territoires en question qui, ne l'oublions pas, sont tous des dirigeants élus dans le libre exercice d'un scrutin populaire et jouissent de la pleine confiance de leur peuple.

131. A l'autre extrémité de la Mer des Antilles se trouve le territoire du Honduras britannique, qui va bientôt entrer dans la communauté des nations indépendantes. Une grande partie de sa population est liée au peuple de mon pays par des liens de parenté. Mon gouvernement ne voudrait pas que les citoyens de ce territoire se voient refuser quelque forme que ce soit de libre détermination qui est reconnue internationalement comme un droit inaliénable depuis que

la résolution 1514 (XV) a été adoptée par cette assemblée. A notre avis, il est indispensable de n'imposer à ce peuple aucune disposition qui soit dictée par des intérêts autres que les siens; nous sommes heureux des garanties que nous a fournies le Royaume-Uni, selon lesquelles l'avenir de ce pays ne sera réglé en aucune façon qui ne soit pas conforme aux vœux de la population du Honduras britannique.

132. La région des Antilles a une importance croissante dans les affaires politiques, stratégiques et économiques de l'hémisphère occidental; les anciens territoires britanniques exerceront une influence puissante sur l'orientation que prendra l'évolution politique ultérieure de cette région. Nos sociétés non raciales et notre croyance en la supériorité d'un mode de vie démocratique sont des éléments d'authentique stabilité dans un monde où la stabilité se fait rare.

133. Pour que nous puissions jouer notre rôle dans l'évolution politique de la région, nous devons toutefois trouver de véritables solutions à nos problèmes économiques intérieurs qui, sans être très graves s'ils sont comparés à ceux de bien d'autres pays, n'en sont pas moins réels. La Jamaïque se félicite de l'intérêt que les organes économiques des Nations Unies commencent à porter aux besoins de la région des Antilles. Ces organes et agences des Nations Unies doivent maintenant faire pour notre région ce qu'ils ont fait avec succès dans d'autres régions du monde; ils doivent développer et intensifier les programmes destinés à améliorer le niveau général du développement social et économique de la région des Antilles.

134. Au premier plan de nos préoccupations, nous voyons le problème urgent qu'a posé le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée en déclarant qu'il n'était pas disposé à accepter un renouvellement de son mandat. Peu après l'annonce de cette décision, notre premier ministre, parlant au nom de notre gouvernement, a demandé personnellement et instamment au Secrétaire général de bien vouloir revenir sur sa décision dans l'intérêt de la paix mondiale et du renforcement futur des Nations Unies. Mon gouvernement continue à s'associer aux chaleureux témoignages de confiance qui ont été adressés, officiellement et officieusement, au Secrétaire général, pendant les dernières semaines, et à la pression insistante, mais délicate, qui s'exerce sur lui de tous côtés pour qu'il envisage de rester pendant une nouvelle période.

135. En même temps, nous ne saurions fermer les yeux sur le fait que les considérations qui ont influé sur la décision d'U Thant n'étaient pas entièrement personnelles. Il a bien montré que sa conception de ses fonctions diffère de celle d'une partie des Etats Membres et qu'il avait constaté des restrictions croissantes aux prérogatives légitimes de ses fonctions. Il a pris soin, il est vrai, de souligner que nous ne devions pas supposer qu'il pourrait revenir sur sa décision si certaines conditions étaient remplies. Il y a cependant une chose évidente: on ne peut pas s'attendre à ce que le Secrétaire général laisse nos exhortations et nos manifestations de confiance le persuader de rester si elles ne sont pas accompagnées d'assurances quant au fonctionnement futur du Secrétaire général. Il n'y a pas d'Etats, petits

ou moyens, qui souhaiteraient restreindre l'activité du Secrétaire général dans ses initiatives politiques et diplomatiques. Aucun de nous, petits Etats, ne souhaiterait imposer des restrictions à l'exercice légitime des fonctions du Secrétariat général. Si je parle de cette question, c'est donc pour exhorter mes collègues représentants des petites et moyennes puissances, à reconnaître la responsabilité qui nous incombe pour que disparaissent les restrictions dont se plaint le Secrétaire général.

136. Si U Thant ne se laisse pas persuader de rester à son poste, il y a le très grave risque de voir son successeur considérer ces restrictions comme faisant partie des conditions normales dans lesquelles il devra remplir les fonctions de sa charge dans l'avenir. Inutile d'ajouter que ce sont les petites et les moyennes puissances qui auront le plus à perdre dans une telle évolution. Si nous agissons de façon concertée, nous avons les moyens de nous assurer que le Secrétaire général aura toute latitude pour prendre toutes les initiatives que lui permet ou autorise la Charte, en veillant à ce qu'il n'y ait aucune ingérence dans l'exercice de ses responsabilités administratives ou exécutives. J'espère que nous serons suffisamment conscients de notre propre intérêt pour donner au Secrétaire général un appui positif dans sa détermination de maintenir l'indépendance de sa charge.

137. Dans le domaine des relations politiques internationales et du maintien de la paix, il y a deux questions sur lesquelles mon gouvernement estime devoir, à l'heure actuelle, exposer ou confirmer sa position. Je parlerai plus tard de l'une de ces questions, à savoir la grave situation au Viet-Nam. L'autre problème, de caractère interne, est gros de conséquences plus lourdes encore pour la paix du monde et pour l'existence de notre organisation. Je veux parler, bien entendu, du désaccord actuel quant aux pouvoirs respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce désaccord subsiste, et, de l'avis de mon gouvernement, il importe que l'Assemblée reconnaisse que l'impasse actuelle constitue en fait une situation de crise. L'impasse persiste, et il est alarmant de constater à quel point nos espoirs d'ensemble concernant le maintien de la paix ont diminué entre la dix-septième session, lorsque l'Assemblée, par sa résolution 1854 (XVII), a accepté l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur certaines dépenses des Nations Unies^{6/}, et l'heure actuelle. L'Organisation des Nations Unies va tout entière s'affaiblissant rapidement, et d'aucuns tiennent déjà pour acquis que l'Assemblée n'osera prescrire d'autre opération de maintien de la paix ni maintenant ni dans l'avenir.

138. Nous continuons à nous répéter les uns aux autres que l'impasse n'est pas tant dans un désaccord financier que dans un désaccord politique. Malheureusement, ce n'est pas là toute la vérité. Le désaccord est à la fois financier et politique, ce qui signifie évidemment qu'il est d'autant plus grave. Il faut que tous les Etats Membres fassent immédiatement des efforts énergiques pour redonner de

la force à notre organisation et pour infuser une vie nouvelle dans ses fonctions de maintien de la paix. L'expérience nous permet de comprendre que seule une action concertée de la part des petits et moyens Etats offre un espoir quelconque de déclencher cet effort.

139. Plus tôt dans ce débat, alors que nous réfléchissions aux difficultés financières dans lesquelles se trouve actuellement l'Organisation, ma délégation a écouté, en en espérant beaucoup, les discours des Ministres des affaires étrangères de la France et de l'Union soviétique. J'avoue que nous avons été profondément déçus de constater qu'ils n'avaient rien à dire sur les contributions volontaires destinées à combler le déficit budgétaire. Etait-ce là l'esprit de l'accord qui avait été réalisé afin de permettre à la dix-neuvième session de reprendre son cours normal? Les contributions volontaires ne devaient-elles être faites que par les pays qui avaient déjà versé la totalité de leur part? Mon gouvernement espère que tous les pays qui n'ont pas encore contribué estimeront possible de revenir sur leur refus et d'aider les Nations Unies à combler ce malheureux déficit.

140. En ce qui concerne le problème de la juridiction et des pouvoirs relatifs des deux principaux organes des Nations Unies, problème qui est à la racine de l'impasse, je crois utile que mon gouvernement précise une fois de plus sa position. Fondamentalement, les vues de mon gouvernement sont les suivantes:

a) Il n'y a pas de conflit fondamental entre les pouvoirs du Conseil de sécurité et ceux de l'Assemblée générale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. Ces pouvoirs étaient censés se compléter mutuellement.

b) L'Article 24 de la Charte dispose que les Membres des Nations Unies donnent au Conseil de sécurité "la responsabilité principale" du maintien de la paix et de la sécurité internationales; une "responsabilité principale" ne devrait pas être interprétée, et en vérité ne peut pas l'être, comme équivalant à une "responsabilité exclusive".

c) Cette responsabilité principale a été attribuée au Conseil à une fin qui est précisée expressément: "assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation". Le Conseil doit donc rendre compte à tous les Membres de la promptitude et de l'efficacité de son action dans ce domaine.

d) Ces comptes doivent être rendus à l'ensemble des Membres par le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée, et l'Assemblée doit examiner et discuter ce rapport.

e) Aux termes de l'Article 45 de la Charte, le Conseil a pouvoir de répartir entre les alliés qui participent à une action militaire les tâches que chacun devra entreprendre et les facilités que chacun devra fournir; mais ce pouvoir ne doit pas être confondu avec le pouvoir qu'a l'Assemblée de fixer la répartition des charges financières entre tous les Membres en vue de couvrir les frais d'une opération de maintien de la paix internationale. Ce pouvoir

^{6/} Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, par. 2 de la Charte), Avis consultatif du 20 juillet 1962; C.I.J., Mémoires 1962, p. 150.

qu'a l'Assemblée de répartir la charge des dépenses lui appartient en fait exclusivement.

Telle est en résumé l'opinion de mon gouvernement sur ce problème.

141. Au moment où ce débat touche à sa fin, la question pressante qui se pose à l'Assemblée est de savoir ce que devrait faire la vingt et unième session à propos de ce problème difficile des opérations de maintien de la paix. Il est tentant de conclure que, comme les événements l'ont prouvé, le moment n'est pas venu d'étudier plus avant cette affaire; il est tentant de conclure que, laissées à elles mêmes un certain temps, les choses s'arrangeront d'elles-mêmes, et de penser que l'Organisation, qui a survécu à d'autres crises, pourra aussi traverser celle-ci et y survivre. Mon gouvernement n'approuve pas cette façon de raisonner. Selon nous, il est essentiel que tout le sujet demeure à l'étude et fasse l'objet d'un examen et d'une analyse constants. Nous devons conclure à regret que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, tel qu'il est actuellement composé, n'arrivera probablement pas à un accord sur un aspect quelconque du problème. Aussi croyons-nous que le moment est venu d'élargir et de diviser le sujet et de revoir le mécanisme destiné à effectuer notre étude, en constituant un certain nombre de comités plus restreints à chacun desquels serait confié l'examen d'un ou deux aspects du problème. Le sujet devrait être élargi pour embrasser tous les aspects du "maintien de la paix et de la sécurité internationales" et une étude séparée devrait être effectuée sur des aspects tels que les dispositions envisagées par l'Article 43 de la Charte, la planification pour l'emploi des facilités et des forces qui peuvent être tenus à la disposition des Nations Unies, le commandement des forces des Nations Unies, les rapports entre l'Assemblée et le Conseil en matière de paix et de sécurité et le financement des opérations entreprises pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

142. Ma délégation coopérera en comités avec les délégations qui, comme nous-mêmes, voient dans les idées mises en avant par certains Etats Membres un grave danger pour le système de sécurité collective assurée par les Nations Unies et pour l'efficacité de l'Assemblée générale, et qui jugent peu sage d'ajourner, pour quelque période que ce soit, une nouvelle étude du problème.

143. J'ai traité assez longuement de cet important problème intérieur qui touche à la paix et à la sécurité internationales. Mais la paix ne peut prévaloir dans un monde où quelques pays riches peuvent continuer à dépenser chaque année en armements presque autant que tout ce que les pays plus pauvres ensemble peuvent réussir à produire. Nous ne pouvons pas non plus nous attendre à ce que les buts de la Charte continuent d'être atteints comme ses auteurs le souhaitaient si la tendance de l'évolution et le résultat pratique de toutes les mesures que nous pouvons avoir le courage d'adopter n'aboutissent qu'à élargir le fossé qui sépare les pays économiquement développés de ceux en voie de développement. Il est temps que les pays hautement développés prennent des mesures pratiques pour adapter leurs relations écono-

miques avec les pays moins avancés aux changements reconnus de l'opinion mondiale.

144. Nul ne conteste que la responsabilité dernière du progrès économique et social dans les pays en voie de développement incombe à ces pays eux-mêmes, mais il faut aussi reconnaître que leurs bas niveaux de revenus imposent des limites rigoureuses au rythme de croissance auquel, en mettant les choses au mieux, ils peuvent parvenir par leurs seuls efforts et sans recevoir d'aide. Les espérances croissantes de leurs propres ressortissants sont telles que ceux-ci ne toléreraient pas les limites rigides de consommation qu'il serait nécessaire de leur imposer. De plus, les pays en voie de développement doivent accorder une haute priorité aux investissements sociaux, qui ne sont pas productifs à court terme et qui n'ont guère d'effet sur l'augmentation immédiate du revenu national.

145. Les bas prix auxquels les pays en voie de développement doivent vendre les produits qu'ils exportent limitent les revenus de nos agriculteurs et les salaires de nos ouvriers. Or, lorsque les salaires agricoles sont bas, la main-d'œuvre est de moins en moins attirée vers l'agriculture. L'exode de populations vers nos régions urbaines s'accélère, créant un nouvel engorgement et un nouveau chômage urbain, avec tous les problèmes qui en résultent. Le rythme auquel tous ces problèmes s'accumulent crée une tension que nos maigres ressources en capital ne nous permettent pas de supporter. Alors que les prix des articles que nous vendons baissent, nos pays en voie de développement sont contraints d'acheter des biens d'équipement, de l'équipement lourd et des machines à des prix qui ne cessent de s'élever. Par exemple, en 1960, pour payer le prix d'achat moyen d'un tracteur agricole du modèle que nous employons et qui coûtait 1 500 livres, il fallait compter 60 tonnes de sucre au prix pratiqué sur le marché international libre. Aux tarifs actuellement en vigueur, tant pour les tracteurs que pour le sucre, il faudrait 131 tonnes de sucre pour payer un tracteur du même type. Pour les pays en voie de développement, c'est là une situation décourageante et intenable, pleine de risques pour la stabilité des relations internationales.

146. Il est utile de se rappeler que la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a appuyé l'ensemble de ses recommandations — recommandations en faveur desquelles ont voté tous les Etats Membres ici représentés — sur deux principes importants. En vertu du premier, des mesures doivent être prises pour accroître les revenus que les pays en voie de développement retirent de leurs exportations; en vertu du deuxième, il faut stimuler les investissements qui apportent des ressources à ces pays, et ces investissements doivent s'opérer à des conditions auxquelles ces pays puissent faire face. Le plus important de ces deux principes est qu'il faut augmenter les revenus provenant des exportations. Bien que les grandes nations qui dominent le commerce mondial sachent l'importance capitale que revêtent ces revenus pour les pays en voie de développement, elles ne font guère plus que parler du principe. Deux années se sont écoulées depuis que la Conférence s'est séparée. Or, que voyons-nous? Quelles mesures positives

pouvons-nous relever qui aient été prises par ces pays avancés pour aider les pays en voie de développement à soutenir le pouvoir d'achat que leur donnent leurs exportations? Pas un seul accord international nouveau sur les matières premières n'a en fait été négocié pendant cette période. Jusqu'ici par exemple, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur le sucre, pour lequel la difficulté d'élaborer un accord international n'est certes pas insoluble et a certainement été plus pleinement analysée et plus largement comprise que pour tout autre produit. Pour le dire en quelques mots, nous n'avons pas fait grand chose pour garantir des prix stables sur le marché du sucre, du cacao, des agrumes et des bananes — pour ne citer que quelques-uns des articles que mon pays produit — ou d'autres denrées encore dont nos pays dépendent pour maintenir les revenus que leur procurent leurs exportations. Or, on n'a pas encore pris de mesures pour stabiliser et garantir aux pays en voie de développement leur pouvoir d'achat de produits importés.

147. Les conditions du marché pour ce qui est d'autres articles que les produits de base sont encore plus serrées. Les pays industriellement avancés ne peuvent prétendre aider efficacement à notre développement si, en même temps, ils rendent vaines nos tentatives d'accroître notre production de produits manufacturés simples, comme la fabrication de textiles ou les conserves alimentaires, en nous fermant leurs marchés et en accélérant l'utilisation de produits synthétiques. Si ces nations désirent vraiment stimuler la croissance à long terme de l'économie mondiale dans son ensemble, elles doivent procéder à des modifications de structure dans leur industrie et donner à celle-ci une orientation nouvelle. Il faut qu'elles soient disposées à déplacer le centre de gravité de leur expansion industrielle en direction des industries nécessitant des capitaux très importants, abandonnant aux pays en voie de développement les domaines où les capitaux exigés sont moindres. J'espère que les pays développés reconnaîtront cette obligation morale envers nos peuples et qu'ils accepteront de renoncer à cette petite part de bénéfices que l'envergure et la puissance de leur économie pourraient leur assurer si l'on permettait aux forces du marché de s'exercer librement.

148. Ces pays savent tous que nous avons besoin d'une expansion constante de nos revenus à l'exportation; ils savent en outre que cette expansion ne peut nous être garantie qu'au prix d'un petit sacrifice conscient de leur part, et il est temps que ces pays fassent savoir à leurs peuples que ce sont là les réalités du commerce et du développement internationaux dans notre décennie. Nous espérons qu'ils viendront à la deuxième conférence disposés à faire des concessions effectives. Nous attendons d'eux qu'ils s'entendent sur une politique commerciale mondiale comportant un abaissement des tarifs sur une base sélective et la suppression des restrictions aux importations en provenance de nos pays, ce qui permettrait à nos producteurs — dans la mesure où ils travaillent avec efficacité — de soutenir la concurrence sur leurs marchés sur un pied de quasi-égalité.

149. Avec des problèmes commerciaux d'une telle gravité et qui exigent notre attention, il est décou-

rageant de constater que le courant international des investissements reste stagnant, bien que les pays développés aient une possibilité croissante de fournir de tels fonds. Ce qui plus est, les conditions auxquelles les investissements sont accordés aux pays en voie de développement sont toujours plus rigides et plus lourdes. Il est temps que les pays exportateurs de capitaux se mettent d'accord entre eux pour empêcher que s'élèvent encore les taux internationaux d'intérêt. Ma délégation pense que le meilleur moyen d'y parvenir réside dans une expansion de la fourniture de capitaux sur une base multilatérale, ainsi que dans la volonté d'imaginer et d'étudier de nouveaux moyens pour limiter l'influence des fluctuations intérieures du marché sur le prix qu'il faut payer pour des investissements internationaux. Nous espérons que le Conseil économique et social, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international accorderont une attention sérieuse à ces problèmes. J'espère que les discussions à ce sujet au sein des commissions compétentes au cours de cette vingt et unième session feront comprendre à ces divers organismes la nécessité urgente de trouver des solutions acceptables.

150. Il est clair que la communauté mondiale, dont les Etats membres sont fiers de leurs extraordinaires exploits scientifiques se montre incapable de traiter ces problèmes quotidiens pratiques de la vie humaine. Bien qu'elle professe savoir que l'existence de nos peuples dépend de ce qu'ils reçoivent pour leur travail, il subsiste une incapacité chronique d'agir en commun pour maintenir ou améliorer la condition de ces peuples. J'estime que cette situation exige une action concertée accrue de la part de tous les pays pour traiter le problème du développement économique des pays nouveaux, et c'est là, à mon sens, leur responsabilité collective. Cette responsabilité collective ne prend pas fin lorsqu'on a créé des organismes nouveaux, que l'on a tenu des réunions ou des conférences spéciales pour définir les problèmes ou que l'on a proposé des mesures pour faire face à ces problèmes. Parler sans agir n'a aucun sens. Au moment où nous préparons la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ce sont là des choses que nous devons garder présentes à l'esprit et qui doivent conditionner notre attitude si nous voulons que la prochaine conférence soit fructueuse et aboutisse à des décisions positives susceptibles d'être immédiatement mises en œuvre. Ce ne serait guère un succès si les décisions prises étaient de nature à conduire simplement à de nouvelles négociations.

151. C'est pour moi une source de satisfaction personnelle que le Secrétaire général, dans l'Introduction à son rapport annuel [A/6301/Add.1], ait parlé de l'intérêt accru qui se manifeste dans le domaine de la protection et de l'encouragement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et c'est certainement là, il le dit, l'un des événements les plus réconfortants de notre époque. Mon gouvernement est heureux que la proclamation de 1968 comme Année internationale des droits de l'homme serve à encourager les Etats Membres à intensifier leurs efforts et leurs actions dans le domaine des droits

de l'homme. En ce qui concerne les mesures et les activités qui marqueront la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée est maintenant saisie du rapport [A/6354] de notre comité préparatoire de la Conférence internationale des droits de l'homme, qui a reçu le plein appui de la Commission des droits de l'homme et du Conseil économique et social. Je suis persuadé que chaque Etat Membre trouvera dans ce rapport des idées intéressantes qui pourront exercer quelque influence sur la forme que revêtira dans chaque pays la célébration de cette déclaration. Mon gouvernement est heureux de savoir que les préparatifs s'accélèrent en vue de la Conférence internationale des droits de l'homme en 1968, et je renouvelle mon appel aux membres de cette assemblée pour que cette conférence apporte une contribution notoire au respect et à la mise en œuvre de la cause des droits de l'homme. Ayant décidé que la Conférence devait être convoquée, nous ne saurions maintenant permettre à des considérations sans importance d'en compromettre le succès.

152. L'an dernier, au cours du débat sur le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine, la délégation de la Jamaïque a exposé son point de vue réfléchi sur la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Nous avons demandé avec insistance que le problème ne soit pas tranché à une faible majorité, au hasard d'un vote final émis après des débats longs et acerbes. Nous avons estimé qu'il faudrait plutôt faire un effort concerté pour parvenir à une entente sur l'avenir de la participation de la Chine aux travaux de notre organisation.

153. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la fin de la vingtième session de l'Assemblée générale, la Jamaïque n'a observé aucun effort qui permettrait d'avancer dans la voie que nous avons indiquée. Les nations qui portent la plus grande part de cette responsabilité dans la situation présente n'ont fait aucun effort, et c'est cependant une initiative de leur part dans la bonne direction qui aurait les plus grandes chances de réussir. Au lieu de cela, la République populaire de Chine se trouve aujourd'hui plus isolée peut-être qu'il y a un an de la communauté internationale, isolée, c'est vrai, par son propre comportement, mais isolée aussi par notre inaction. Aussi longtemps que les relations de la Chine avec le reste de la communauté des nations ne sont pas réglées, tout espoir de paix et de stabilité en Asie n'est que fiction, et la capacité de notre organisation de fonctionner conformément aux dispositions de sa Charte en est gravement réduite.

154. Si les circonstances sont favorables, ma délégation serait disposée pendant cette session-ci à développer à cet égard les idées que nous avons exprimées à la vingtième session de l'Assemblée. Si, cependant, il apparaissait clairement que, dans l'ensemble, les Etats Membres se préoccupent surtout de réaffirmer des positions inflexibles et de voter sur des résolutions qui ne tiennent aucun compte des divergences généralement connues, dans ce cas ma délégation serait obligée de s'en tenir à la position qu'elle a adoptée l'an dernier jusqu'à ce qu'un climat plus favorable nous encourage à nous associer à

des initiatives qui auraient des chances d'être bien accueillies.

155. J'ai dit précédemment que je ferais connaître la position de mon gouvernement sur le problème de la guerre au Viet-Nam, conflit qui est une des causes principales de la reprise récente de la tension internationale, et je vais le faire en guise de conclusion. Cette lutte qui s'étend empoisonne les relations entre grandes puissances, porte atteinte au prestige des Nations Unies et fait échouer les efforts visant à élargir la composition de notre organisation pour qu'elle tende davantage vers l'universalité.

156. Des considérations humanitaires, pour ne parler que de celles-là, obligent ma délégation à exprimer du haut de cette tribune sa profonde préoccupation à l'égard du triste sort du peuple du Viet-Nam, tant du Nord que du Sud, qui a souffert des horreurs de la guerre pendant plus d'une génération et dont les biens nationaux sont détruits chaque jour, de ce peuple pour qui la torture et d'autres traitements inhumains sont des incidents quotidiens. Mon gouvernement déplore la poursuite de cette lutte au Viet-Nam et lance un appel à tous ceux qui sont engagés dans le conflit actuel pour qu'ils acceptent, dans l'intérêt même du peuple qui souffre, de négocier sur leurs différends sans conditions préalables. De l'avis de mon gouvernement, la façon la plus efficace dont la solution au problème du Viet-Nam pourrait être trouvée serait dans le contexte des Accords de Genève de 1954. En conséquence, mon gouvernement lance un appel tout particulier à l'Union soviétique, en tant que co-président de la Conférence de Genève, pour qu'elle coopère avec le Royaume-Uni en vue de prendre immédiatement l'initiative de convoquer une nouvelle conférence de Genève.

157. Mon gouvernement croit sincère le désir exprimé par le Gouvernement des Etats-Unis de mettre fin à ce conflit. Je lance également un appel au Gouvernement de Washington pour qu'il fasse quelques pas de plus et fixe un lieu et une date où il propose que commence la conférence, et précise aussi la période au cours de laquelle il effectuerait le retrait de ses troupes si la conférence évoluait de façon satisfaisante.

158. Je voudrais faire appel aussi au Gouvernement de Hanoi pour qu'il écarte toute suspicion à l'égard des intentions américaines et qu'il accepte, lui aussi, de venir à la table de la conférence. Un grand homme d'Etat européen d'une génération passée a dit:

"C'est une erreur de penser que la sagesse des hommes d'Etat peut trouver une formule magique pour maintenir la paix; en fait, la paix ne peut être assurée que si une ou plusieurs des puissances intéressées sont disposées à faire des concessions mutuelles en réduisant leurs exigences ou en renonçant à toute suspicion de part et d'autre."

159. Le peuple de la Jamaïque prend un intérêt vital aux Nations Unies et il voudrait que l'Organisation atteigne et maintienne le niveau le plus élevé d'efficacité en tant qu'instrument de paix internationale. Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer notre résolution de coopérer avec les autres délégations en vue de parvenir à ce que cette session de

L'Assemblée contribue à une détente des conflits internationaux et à l'édification d'un monde où règnent la justice et la prospérité.

160. Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant du Guatemala, qui a demandé à exercer le droit de réponse.

161. M. CADENA (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: A propos de l'allusion du représentant de la Jamaïque au territoire guatémaltèque de Belize, appelé également Honduras britannique, le Gouvernement du Guatemala tient de nouveau à faire état des réserves qu'il

a toujours formulées au sujet de ce territoire. Le territoire de Belize est un territoire contesté et, en conséquence, la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale ne lui est pas applicable si l'on tient compte du paragraphe 6 de ladite résolution.

162. Le Ministre des relations extérieures du Guatemala a récemment défini, au cours d'une intervention prononcée devant l'Assemblée pendant le débat général [1413ème séance], la politique de notre pays à l'égard de ce territoire et de son peuple.

La séance est levée à 13 h 5.